

Pas un des beaux géants hérissés sur ta côte
N'atteindrait en hauteur ce bloc prodigieux,
Ta peine étant plus haute
Que le soleil des cieux !

III

Ah ! j'ai vu tes landlords alignant leurs cohortes,
Plus cruels que des loups, plus vils que des pour-
Vider devant les portes [ceaux,
La grange et les berceaux !

L'histoire les a vus farouches, sourds aux plaintes,
Bondissant du talon sur les flancs effarés,
Dans les femmes enceintes
Tuer les fruits sacrés !

Elle les voit encore, ô misères humaines !
Charger de fer tes bras, tes nobles bras meurtris,
Et chasser par les plaines
Tes troupeaux de proscrits !

Mais ton jour s'est levé, sois confiante, Irlande !
Tout le généreux sang que l'Anglais t'a tiré
Refleurira la lande
Où Patrick a pleuré.

Debout ! La conscience a grondé, le flot monte,
L'aube réveillera Lazare enseveli ;
La Mort a dit : " J'ai honte !"
Les bourreaux ont pâli.

Car il faut, en ces temps de révolte où nous sommes,
Que ces fils d'Albion, vautés sur leurs trésors,
Redeviennent des hommes,
Cessent d'être des lords.

Et quand nous chanterons la fin de ton martyr,
Sainte-Hélène à nos fils voilera son rocher,
Et je verrai sourire
Jeanne sur le bûcher.

CLOVIS HUGUES.

LA FEMME

Sir John A. Macdonald avait coutume de se réserver la réception des délégations féminines qui, généralement, monopolisent les couloirs de la Chambre d'Ottawa à chaque session.

Son esprit fin et délié, sa tournure alerte, sa bonhomie en faisaient sans contredit l'homme par excellence pour ces genres de besogne.

Au plus haut degré il réunissait les dons pourtant si divers de mener non seulement les hommes, mais encore les femmes.

Ce vicil écossais, qui fut un des hommes les plus remarquables de son siècle, était un charmeur.

Que ce fût une vieille presbytérienne demandant sa signature au bas d'une petition de tempérance, que ce fût une naïve baptiste sortant du bain, ou que ce fût une coquette catholique, une jolie blonde des bruyères papistes, une belle rousse aux cheveux bronze fraîche émoulue de l'île d'Emeraude, une de nos splendides brunes écloses sur les bords du Saint-Laurent, le ministre des ministres, la tête dirigeante du Canada pendant vingt-cinq ans avait pour toutes une parole aimable.

Il a tout promis : subventions, primes, souscriptions, prohibition, droit électoral, etc., sans jamais résister.

De fait il n'a jamais et il n'aurait jamais rien accordé.

Telle n'est pas la méthode judiciaire. Un jugement vient d'être rendu à Montréal qui serait une rude surprise pour le chef toujours si réservé.

Son honneur le juge Gill vient d'avoir à décider un cas curieux :

Une dame, Mme Bullock, sténographe, a déposé devant la cour une requête dans laquelle elle demande à se prévaloir des dispositions du Code qui autorisent le tribunal à nommer des *personnes* destinées à recevoir les affidavits et à administrer les serments requis.

Ces *personnes*, dans le langage épatant qui fait de notre Droit une institution qu'on nous envie, du moins nous le supposons ainsi, s'appellent *commissaires pour recevoir les affidavits*.

Le savant juge, que je sais homme d'esprit, me permettra sans doute de critiquer ici le jugement qu'il a rendu, car la question rentre tellement dans le domaine de la controverse qu'il aurait mauvaise grâce de se plaindre ; mais je sais qu'il n'en fera rien, car il a dû reconnaître que la question était épineuse et dure à régler : *tantæ molis erat...*

Toujours est-il que le juge Gill a décidé que le mot *personne*, dans le sens que lui donne le statut, ne peut pas s'appliquer à une femme, et il a renvoyé la requête.

Cette décision me rend rêveur.

Une femme n'est pas une personne ; est-elle un individu ? est-elle un auvergnat ?

Nous avons déjà eu conflit lorsque le bureau d'examen des sténographes avait accordé un diplôme à un sténographe féminin, et que celui-ci (ou celle-là) a voulu exercer sa profession devant les tribunaux ; nous avons eu un *tolle* épouvantable du haut en bas de la gente de robe.

En somme, les tracasseries qui lui ont été faites ont motivé sa retraite.